

ABONNEMENTS & ANNONCES

LE NUMERO

ÉDITION DU MATIN

LE NUMERO

TARIF D'ABONNEMENTS

ABONNEMENTS...
ANNUEL...
SEMESTRIEL...
TRIMESTRIEL...
QUINZAIN...
JOURNALIER...
ANNONCES...
LIGNE...
CARRÉ...
LIGNE...
CARRÉ...

LE NUMERO
5
CONTIENS

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléphone 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

LE NUMERO
5
CONTIENS

TARIF D'ABONNEMENTS
Paris...
Province...
Etranger...
ABONNEMENTS PARTICULIERS À PARIS, 26, RUE FÉVELLE

LA RÉFORME ÉLECTORALE A LA CHAMBRE

Les scènes d'émeute et de pillage de Liège: Les morts et les blessés

Le Maroc et les Parlementaires

L'affaire marocaine n'échappera pas à l'inconvénient d'un débat parlementaire. Déjà des demandes d'interpellation ont été déposées et de toute façon, quand bien même leur discussion serait ajournée, il faudrait que la Chambre examine et ratifie le traité de protectorat du 30 mars. Belle occasion pour nos palabreurs du Palais-Bourbon de dire des sottises et, si le gouvernement ne déploie pas contre eux la plus grande fermeté, d'entraîner plus ou moins l'action ferme et bienfaitrice du résident général.

Tout le monde se rend bien compte que celui-ci, pour accomplir comme il faut la tâche qui lui est confiée, doit être largement pourvu de tous les moyens financiers et militaires dont il peut avoir besoin. Et l'on sait que le gouvernement désire vivement le procurer. M. Millerand a fait là-dessus, l'autre jour, des déclarations très nettes. On peut tout craindre, malheureusement, de l'opposition systématique des députés d'extrême-gauche et de l'esprit d'intrigue d'un certain nombre de radicaux-socialistes qui, pour faire échec à un ministère qui leur déplait, ne seraient pas incapables de sacrifier, une fois encore, leurs rancunes à l'intérêt national le plus évident.

Il convient toutefois d'avertir ces conjurés que l'opinion publique n'est point disposée à les appuyer. L'opinion publique ne voit pas les choses de ce point de vue misérable et l'affaire marocaine n'est pour elle qu'une occasion de témoigner sa confiance aux hommes éminents qui ont été chargés d'y mettre ordre.

Nous autres, braves gens, qui vivons si loin, Dieu merci! du monde politique professionnel, et à qui la plupart des incidents qui le passionnent sont, en somme indifférents, nous n'avons point de peine à nous laisser aller devant l'astuce des chefs comploteurs. Il nous suffit d'un peu de bon sens, par exemple, pour reconnaître que si l'on ne laisse pas au général Lyauté sa pleine liberté d'action et si l'on prétend savoir mieux que lui comment il doit se comporter au Maroc, on déraisonne lamentablement. En pareille occasion, la confiance dans l'homme qui sait n'est que l'expression de la modestie de ceux qui ne savent pas, et cette modestie elle-même est un signe d'intelligence. Mais si nous sommes à la nécessité pratique de cette confiance, nous n'ignorons pas non plus que nos parlementaires ne sont pas plus qualifiés que nous pour la refuser à celui ou à ceux qui la méritent. Ces avocats, ces notaires, ces hommes d'affaires qui peuplent le Palais-Bourbon, ne connaissent pas mieux que nous ce que connaît si bien le général Lyauté. En conséquence, si nous les voyons se mêler de ses affaires et vouloir lui tracer un plan, toute notre raison, toute notre « jumento » de braves gens équilibrés s'insurge. Nous protestons contre cette confusion des compétences; ou plutôt nous nous indignons que l'incompétence parlementaire prétende s'immiscer aux affaires de son ignorance la compétence militaire, économique, administrative d'un Lyauté. Nous crions à la confusion des fonctions, nous nous élevons de tout notre esprit contre ce qui nous paraît être un symptôme de désordre et d'anarchie politique.

À chacun son métier, dit un proverbe pittoresque et irrespectueux, et les vaches seront bien gardées. Les verbeuses de la Chambre qui ont projeté de nous communiquer, à propos des derniers événements de Fez, le résultat de leurs réflexions, feraient peut-être bien de s'en souvenir. À chacun son métier. Celui du général Lyauté est de garder les Marocains; et le leur est de voter la réforme électorale. Et je sais bien que ça les embête de voter la réforme électorale; mais de ce qu'ils rechignent à leur besogne, il ne suit pas qu'ils aient le droit d'entraîner la besogne des autres. Et le moins qu'on puisse leur demander, c'est d'avoir l'impudence discrète. — E. D. L.

Immense Incendie à Constantinople

DOUZE QUARTIERS DÉTRUITS DEUX MILLE MAISONS CONSOMMÉES

Constantinople, 4 juin. — Un immense incendie a éclaté hier à Stamboul, dans le quartier de Kabaskal, et a causé des ravages considérables.

Douze quartiers sont transformés en ruines fumantes. Ceux qui descendent jusqu'aux abords de la ligne du chemin de fer, sont littéralement rasés. On estime à 2.000 le nombre de maisons consumées.

Deux personnes sont mortes. On compte en outre un certain nombre de blessés.

LA CAUSE DU FLÉAU

D'après une première enquête, le feu a pris naissance dans une maison en construction. Des copeaux enflammés ont provoqué la catastrophe. Un vent violent poussant les flammes, le feu a pris de grandes proportions et s'est étendu le long de la mer de Marmara dans la direction de l'ouest, dévorant tout sur son passage.

Plusieurs ouvriers ont été arrêtés. Leurs dépositions prêteraient à soupçonner que le feu a été intentionnellement allumé.

UN NOUVEAU SINISTRE

Un nouvel incendie s'est déclaré dans le quartier de Sinemkeny, faubourg grec de Pera, au-dessus de la Corne d'Or. Il fut circonscrit avant qu'il ait pu causer de grands ravages, et bien qu'il ait tout d'abord menacé de prendre de vastes proportions.

LE RETOUR DE LA REINE WILHELMINE



LA REINE DE HOLLANDE A SATORY Sur le terrain détrempé, les artilleurs improvisent un chemin avec des planchettes

Echange de télégrammes avec le Président de la République

Paris, 4 juin. — Au moment de quitter le Palais National, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas a adressé, au Président de la République, le télégramme suivant :

Feignies, gare, le 3 juin 1912.

M. le Président de la République Française, Palais de l'Élysée.

Au moment de quitter le sol de la France, je désire, encore une fois, Monsieur le Président, vous remercier mes chaleureux remerciements, pour les inoubliables journées passées dans votre pays, et pour l'accueil sympathique qui m'a été offert par vous, et par le peuple français.

J'exprime ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont donné des témoignages de leur sympathie et je forme les meilleurs vœux pour la prospérité de la France.

WILHELMINA.

Le Président de la République a répondu, à la Reine Wilhelmine, par le télégramme suivant :

A Sa Majesté la Reine Wilhelmine, reine des Pays-Bas, La Haye.

L'aimable télégramme que votre Majesté a eu la gracieuse pensée de m'adresser, en quittant la France, m'a bien vivement touché. Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments du peuple français en exprimant, de nouveau, à votre Majesté, la joie qu'il a de lui témoigner sa respectueuse sympathie pour elle et sa cordiale estime pour la belle et noble nation néerlandaise.

Je puis assurer votre Majesté que nous gardons un précieux souvenir de son séjour à Paris et de celui de son Altesse Royale, le Prince des Pays-Bas, et je prie votre Majesté d'agréer les souhaits très sincères que je forme pour son bonheur et celui de la famille royale, ainsi que pour la prospérité des Pays-Bas.

La traversée de la Belgique

Bruxelles, 4 juin. — La souveraine des Pays-Bas et le prince consort, retournant à La Haye, ont traversé la Belgique lundi soir. Le train royal hollandais a fait arrêt au pavillon du château de Laeken, où il est arrivé à 8 h. 44.

Le Roi, la Reine, la comtesse de Flandre et le jeune prince Léopold, attendaient sur le quai et sont montés dans la berline royale pour saluer la souveraine et le prince consort, qui se sont montrés tout particulièrement touchés de cette délicate attention des membres de la famille royale de Belgique.

Le prince Léopold a offert à la reine Wilhelmine une superbe gerbe de fleurs.

Sont montés également dans le train hollandais, la comtesse d'Outremont, dame d'honneur de la Reine; le major comte de Jonghe d'Ardois, aide de camp du Roi; le commandant Doutrepoint, officier d'ordonnance; la baronne Greindil, dame d'honneur de la comtesse de Flandre, et le capitaine Matton, précepteur du duc de Brabant.

La comtesse de Flandre et le prince Léopold ayant pris congé de la reine des Pays-Bas et du prince Henri, le train royal est reparti à 8 h. 51 pour la Hollande.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le Roi et la Reine, avec leur suite, sont restés dans la berline, accompagnant la reine Wilhelmine et le prince consort jusqu'à Eschen, ville frontalière, où la souveraine des Pays-Bas a encore vivement remercié les souverains d'avoir tenu à venir la saluer personnellement à son passage sur le territoire belge.

Et à 10 h. 05, tandis que le train royal hollandais quittait Eschen, poursuivant sa route, le train royal belge qui avait été dirigé sur la petite station, ramenait à Bruxelles les souverains.

Le Roi et la Reine sont arrivés à la station du quartier Léopold à 11 h.

LES VICTIMES

Constantinople, 4 juin. — On a retrouvé sous les débris, deux cadavres de femmes. Deux agents, qui avaient été blessés au cours du sauvetage, sont morts ce matin. Un certain nombre de milliards ont été arrêtés.

Parmi les édifices détruits, se trouvent six mosquées, cinq écoles et trois établissements de bains.

LES QUOTIDIENNES

JOURNÉE D'ÉMEUTE

Que les anticléricals belges, si bien battus, dimanche, par les catholiques, ne soient pas contents, il ne faut pas s'en étonner.

Mais s'ils avaient le droit incontestable de maudire leurs juges, — c'est-à-dire les électeurs, — pendant les vingt-quatre heures accordées pour cette besogne calamiteuse à tous les condamnés; s'ils pouvaient même compter sur un délai supplémentaire pour se livrer à de copieuses récriminations et exhaler complètement leur mauvaise humeur, les cartellistes ont eu tort d'écouter la voix de la colère, en portant la lourde responsabilité sur leurs adversaires, les moletter et lancer la populace contre les personnes et la propriété, non seulement ils ont dépassé toute mesure, mais ils se sont rendus ridicules et odieux.

Des manifestations comme celles de Bruxelles, Verviers, Anvers, Roulers, Tournai, sont une honte pour ceux qui les ont organisées. Les libéraux et les socialistes, leurs alliés, en portent la lourde responsabilité.

C'est en exaspérant les passions politiques par des déclamations outrées et une agitation tout à fait anormale, qu'on arrive aux échauffourées de Liège et aux tragiques incidents qui ont marqué la journée et la soirée de lundi.

Les forcenés qui, au son de l'Internationale et précédés du drapeau rouge, ont sacqué, pendant plusieurs heures, la grande cité belge, ne sont ni les seuls, ni les plus coupables. Les malheureux ont payé chèrement leur geste de folie; trois des leurs sont tombés, mortellement blessés, au cours de l'émeute qui a fait encore d'autres victimes.

Non, les vrais coupables ce sont les bourgeois anticatholiques qui, par haine de la religion, du clergé, des couvents, ont mis leurs mains dans celles des révolutionnaires pour marcher contre le gouvernement.

Pendant des semaines et des mois, ils ont semé, dans l'esprit simple et crédule de la foule, l'envie, la haine et la calomnie. Aujourd'hui, ils récoltent, malgré eux, la violence, le trouble et la révolte. C'est logique.

En vain essaient-ils de justifier les graves incidents de lundi par cette phrase que je retrouve dans tous leurs journaux : « Nous ne sommes qu'un parti, nous ne sommes qu'un parti, nous ne sommes qu'un parti ».

Mais, messieurs du Bloc belge, votre prétention est quelque peu outrepassée. Le pays que vous prenez à témoin de votre infortune, ne vous a-t-il pas formellement condamnés, dimanche? Pourquoi voulez-vous qu'il se déjuge aujourd'hui? Ce ne sont certes pas les exploits cartellistes de ces derniers jours qui ramèneront aux libéraux et aux socialistes de Belgique les sympathies et la popularité perdues.

Maurice Aubert.

LA FRANCE AU MAROC

LE LICENCIEMENT DES TABORS

Paris, 4 juin. — Les Ministres et Sous-Secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières. Voici le compte-rendu officieux de la délibération :

L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

Le Ministre de la Marine a fait connaître, qu'en exécution d'un récent décret relatif à la constitution d'un état-major d'armée, il a, sur la proposition du commandant en chef de l'armée navale, désigné le contre-amiral Nicol, en qualité de chef d'état-major d'armée; le capitaine de frégate Mottez, en qualité d'adjoint au chef d'état-major d'armée.

Conformément aux dispositions du même décret le mécanicien-inspecteur Delmedou, l'ingénieur en chef maritime Berthet, l'ingénieur principal naval Boutin, le commissaire en chef Dupont, le médecin en chef Aubert, qui font partie de l'état-major de la 1^{re} escadre, ont en même temps affectés à l'état-major de l'armée navale.

Les ministres ont consacré le reste du temps à l'expédition des affaires courantes.

CONSEIL DES MINISTRES

UN AMENDEMENT DE M. L'ABBÉ LEMIRE

On arrive à l'amendement de l'abbé Lemire ainsi conçu :

« La présente loi entrera en vigueur immédiatement après la promulgation d'une loi organisant la représentation de minorités dans les élections sénatoriales. À partir de son entrée en vigueur, toutes les dispositions contraires seront abrogées. »

M. DANSETTE COMBAT L'AMENDEMENT

M. DANSETTE. — Cet amendement n'est pas sérieux. (L'abbé Lemire sourit.) Comment, M. l'abbé, vous ne voulez ni de la R. P. ni de la représentation de minorités dans les élections sénatoriales. À partir de son entrée en vigueur, toutes les dispositions contraires seront abrogées.

M. L'ABBÉ LEMIRE

M. L'ABBÉ LEMIRE. — En m'opposant à la réforme, je ne pense pas à mon siège, je ne discute qu'un nom de principe. (Rires ironiques sur de nombreux bancs.) Je me félicite que le projet ne soit pas considéré comme une œuvre de la Chambre. Le Sénat laisse la responsabilité à la Chambre.

M. GUESNARD. — On peut subir le contrôle du Sénat, on ne réclame pas. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Sur quelque banc que se recrutent les majoritaires, ils pensent non pas à leurs personnes, mais à un principe. La question qui se pose est en effet de savoir si l'innovation proposée fera du bien ou du mal à la force gouvernementale. (Protestations sur de nombreux bancs à droite et au centre.)

Je ne puis vous faire l'injure de croire que vous songeriez à l'abandonner au parti avec la force

Les Ministres anglais à Bizerte

LES ADIEUX

Bizerte, 4 juin. — L'amiral Amelot, commandant la division navale de Tunisie, a offert hier, à l'amiral et à ses officiers de la marine anglaise. Des toasts ont été échangés entre l'amiral et le commandant du Suffolk.

Les hôtes du résident général, arrivés à six heures de Tunis par le yacht « Enchantress » et le croiseur « Suffolk », sont partis à sept heures du soir pour Gibraltar, après que les saluts eurent été échangés avec la terre.

CHÔSES & AUTRES

- La prise d'armes offerte à la reine, à Satory, est terminée par un charge magnifique. La reine a battu des hommes enthousiasmés.
- (Elle ne pouvait rester indifférente devant un Nassau.)
- La reine a visité le château, les Trianons... — Et l'Orangerie.
- Entre camarades de collège.
- Et notre ami X... que défiant-il?
- Il est tout à fait à la hauteur.
- Allons, tant mieux! Il a voté dans le congrès, sans doute, et dans la banque?
- Pas du tout, il est aviateur!
- Oh! mais de la réforme de l'enseignement.
- Et vous, monsieur Collin, êtes-vous parti sans voter la loi?
- Mon Dieu, madame, je n'ai pu y aller.
- Et vous, monsieur Collin, êtes-vous parti sans voter la loi?
- Mon Dieu, madame, je n'ai pu y aller.
- Et vous, monsieur Collin, êtes-vous parti sans voter la loi?
- Mon Dieu, madame, je n'ai pu y aller.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS La Réforme Electorale

Dans un amendement, M. l'abbé Lemire demande d'étendre la R.P. aux élections sénatoriales. Combattu par MM. Dansette et Grousier, cet amendement est rejeté. L'art. 33, qui repousse M. Andrieux, est adopté

LE RETRAIT DE L'URGENCE EST VOTÉ PAR 558 VOIX CONTRE 5

Déclarations de M. Poincaré

« LE GOUVERNEMENT INVITERA LA MAJORITÉ A LE SUIVRE OU A LE RENVERSER. »

LE BUDGET DE LA JUSTICE

On aborde la discussion générale du budget de la justice.

M. BÉLISSET entreprend la Chambre du but que se propose l'association amicale des magistrats. Ceux-ci entendent lutter contre le favoritisme; ils demandent qu'on se préoccupe de la question.

M. LANGUET se préoccupe de la réforme du notariat.

M. DEYRUX se plaint que les expertises faites, à propos des accidents du travail, soient presque toujours entachées d'erreurs qui profitent aux compagnies d'assurances.

M. ABEL s'intéresse au sort des juges suppléants. Il se plaint du nombre restreint de distinctions honorifiques décernées aux magistrats.

M. BIZOUX se plaint de la lenteur de la procédure à l'égard des sociétés financières.

Après une réponse de M. Briand, les 4 premiers chapitres sont adoptés.

« Les séances » ont lieu à midi.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte, à 9 heures 45, sous la présidence de M. Masset.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Deschanel.

La Réforme Electorale

La Chambre reprend aussitôt la discussion de la réforme électorale. Arrivent au banc du gouvernement MM. Poincaré, Briand, Steeg.

Tres peu de députés au début, car il ne s'agit que de la fin du discours de M. Boutin qui, on s'en souvient, défend un amendement tendant à ce que la nouvelle loi électorale n'entre en vigueur que quatre ans après sa promulgation.

REPOSE DE M. L'ABBÉ LEMIRE

M. L'ABBÉ LEMIRE monte à la tribune.

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Je ne suis ni vaillant, ni capricieux, je me suis simplement exercé au scrutin d'arrondissement.

M. DELAHAYE. — Convertissez-vous donc à l'instant que vous y êtes! (Rires.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Je l'ai fait, quand j'ai vu que derrière la façade de la proportionnelle, il y avait qu'un injustice. (Applaudissements à gauche.) Je n'ai pas voulu tromper ni être trompé. Je n'ai pu appliquer qu'on pas la proportionnelle au Sénat, il y est un peu préparé que la Chambre parce qu'il a le scrutin de liste.

M. CH. EXPOSIT. — Je n'ai pas pu du fait l'objet de votre intervention. (Murmures à gauche. Très bien, très bien sur les bancs proportionnalistes.)

« Ne venez à gauche. — Encore un qui ne comprend pas! (Rires et applaudissements à gauche.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Oui, le scrutin uninominal se prête bien moins à la représentation des parties que le scrutin restreint. Les députés sénatoriaux étant peu nombreux sont à même de s'instruire sur leurs devoirs. Ils sont d'excellents électeurs pour la représentation des partis, d'autant plus que leur mandat est passager et spécial. Je regrette, en passant, que la loi sur le secret du vote n'ait pu être adoptée à temps pour être appliquée aux dernières élections municipales. (Applaudissements à gauche.)

M. DESJARDINS. — Ce sont ceux qui vous applaudissent qui s'y sont opposés. (Applaudissements.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Avant d'arriver à la R.P., il faudrait voter une réforme qui affranchisse les petits commerçants du jour économique. (Applaudissements à gauche.) La R.P. rendra plus difficile de gouverner et d'administrer à cause de la condition des minorités. Il est moins dangereux d'appliquer la R.P. au Sénat, qu'à la Chambre, parce que le Sénat n'a pas sur le Gouvernement une influence aussi directe que la Chambre. Ainsi vous ne voyez jamais le Sénat renverser le Gouvernement. (Rires et exclamations.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — C'est pour rir, demandez plutôt à Callieux. (Hilarité.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Si l'on réforme à la Chambre au nom des principes, on doit le faire ailleurs, au nom des mêmes principes. (Très bien, très bien à gauche.) En isolant les deux Chambres de leur origine, on ferait courir aux élections les plus graves dangers. Je comprends qu'il y ait le Président du Conseil à l'instinct qui il a des choses du Gouvernement, décide de ne pas poser la question de confiance, qu'après que le Sénat et la Chambre auraient délibéré sur un projet.

M. POINCARÉ se lève. (Mouvement d'attention.)

M. POINCARÉ. — Le Gouvernement posera la question de confiance sur les principes d'un projet dont il aura pris l'initiative et la responsabilité.

M. L'ABBÉ LEMIRE. — La poserez-vous? (Rires.)

M. POINCARÉ. — Il la posera devant l'une et l'autre Assemblée. (Applaudissements proportionnalistes.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — En m'opposant à la réforme, je ne pense pas à mon siège, je ne discute qu'un nom de principe. (Rires ironiques sur de nombreux bancs.) Je me félicite que le projet ne soit pas considéré comme une œuvre de la Chambre. Le Sénat laisse la responsabilité à la Chambre.

M. GUESNARD. — On peut subir le contrôle du Sénat, on ne réclame pas. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Sur quelque banc que se recrutent les majoritaires, ils pensent non pas à leurs personnes, mais à un principe. La question qui se pose est en effet de savoir si l'innovation proposée fera du bien ou du mal à la force gouvernementale. (Protestations sur de nombreux bancs à droite et au centre.)

Je ne puis vous faire l'injure de croire que vous songeriez à l'abandonner au parti avec la force

UN AMENDEMENT DE M. L'ABBÉ LEMIRE

On arrive à l'amendement de l'abbé Lemire ainsi conçu :

« La présente loi entrera en vigueur immédiatement après la promulgation d'une loi organisant la représentation de minorités dans les élections sénatoriales. À partir de son entrée en vigueur, toutes les dispositions contraires seront abrogées. »

M. DANSETTE COMBAT L'AMENDEMENT

M. DANSETTE. — Cet amendement n'est pas sérieux. (L'abbé Lemire sourit.) Comment, M. l'abbé, vous ne voulez ni de la R. P. ni de la représentation de minorités dans les élections sénatoriales. À partir de son entrée en vigueur, toutes les dispositions contraires seront abrogées.

M. L'ABBÉ LEMIRE

M. L'ABBÉ LEMIRE. — En m'opposant à la réforme, je ne pense pas à mon siège, je ne discute qu'un nom de principe. (Rires ironiques sur de nombreux bancs.) Je me félicite que le projet ne soit pas considéré comme une œuvre de la Chambre. Le Sénat laisse la responsabilité à la Chambre.

M. GUESNARD. — On peut subir le contrôle du Sénat, on ne réclame pas. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Sur quelque banc que se recrutent les majoritaires, ils pensent non pas à leurs personnes, mais à un principe. La question qui se pose est en effet de savoir si l'innovation proposée fera du bien ou du mal à la force gouvernementale. (Protestations sur de nombreux bancs à droite et au centre.)

Je ne puis vous faire l'injure de croire que vous songeriez à l'abandonner au parti avec la force

LES BANDITS TRAGIQUES

RAYMOND-LA-SCIENCE DE NOUVEAU INTERROGÉ ET CONFRONTÉ

Paris, 4 juin. — M. Gilbert, juge d'instruction, après avoir longuement comparé les dossiers relatifs à l'affaire de Chantilly, a fait introduire dans son cabinet, Callémin dit Raymond-la-Science.

Après un court interrogatoire, le magistrat a confronté ce dernier avec les témoins qui avaient connu Raymond-la-Science avant l'attentat de Chantilly.

Aucune des personnes mises en présence de Callémin n'a pu affirmer reconnaître dans l'inculpé le jeune homme, imberbe qui, monté sur l'automobile grise, tirait, à Chantilly, sur la foule, et place du Havre, sur les automobiles lancées à la poursuite des bandits.

UNE OPINION ANGLAISE SUR LE GÉNÉRAL LYAUTEY

Londres, 4 juin. — Le correspondant du « Times » à Tanger télégraphie :

« La grave défaite infligée aux insurgés par la colonne Goutraud a causé une grande sensation dans la région de Fez. On peut dire que le vent tourne. »

Le général Lyauté a produit la meilleure impression partout. Il a déjà gagné la confiance de la population; ses opinions franches et excellentes en ce qui concerne la politique de l'avenir et la décision qu'il a prise de mettre fin aux erreurs nombreuses déjà commises, a causé aux Fezzans la plus grande satisfaction. »

L'Épilogue de la Catastrophe de Courville

LES CONDAMNATIONS

Chartres, 4 juin. — Le tribunal correctionnel de Chartres a rendu cet après-midi, son jugement dans le procès concernant la catastrophe de Courville, qui causa la mort de treize voyageurs. Le mécanicien Boursier, du rapide tamponneur, est condamné à un an de prison et 500 francs d'amende pour infractions des signaux. MM. Raymond, chef de gare, et Lemaire, facteur chef, sont condamnés chacun à six mois de prison et 100 francs d'amende. Tous trois obtiennent le sursis pour la prison.